



AMAP'PORTE : CONTRAT D'ENGAGEMENT LEGUMES

JUIN 2016 – MI NOVEMBRE 2016
ou
JUIN 2016 – AVRIL 2017

Entourez la durée de
contrat choisie

Contrat 5 ½ mois

Contrat 1 an

L'association a pour objectif :

- De maintenir la possibilité pour nous et nos enfants de consommer à un prix abordable des produits frais, de qualité, biologiques, satisfaisant pour le goût et la santé.
- D'assurer l'existence d'une agriculture paysanne, non productiviste, recherchant la qualité : polyculture, culture d'espèces végétales locales et variées, recherche de l'autonomie des fermes.
- Il y a bien entendu une dimension militante dans la participation à une AMAP : les adhérents participent ainsi concrètement à la sauvegarde de sols propres, au maintien de la diversité des espèces !

1 - LES CONTRACTANTS

<u>Paysan :</u> Damien CAILLEAU EARL Les petites Noues Les petites Noues 49120 CHEMILLE	<u>Consom'acteur :</u> Nom : Adresse : Tél : Courriel :
--	---

2 - TERMES DU CONTRAT

ATTENTION, si vous êtes NOUVEL ADHÉRENT, l'adhésion annuelle d'un montant minimum de 5 € est obligatoire pour souscrire un contrat (chèque à établir à l'ordre d'Amap'porte). Une seule adhésion est nécessaire pour l'ensemble des produits proposés par l'Amap.

Cochez le panier de légumes de saison, de votre choix

un panier à 15 €

un panier à 20 €

Variés et produits selon le cahier des charges de l'agriculture biologique, à emporter de façon hebdomadaire au lieu dit **Les Petites Noues à CHEMILLE**.

3- CONDITIONS DU CONTRAT :

Le consommateur s'engage pour une durée de réservation de 5 mois ½ ou un an.

Il n'y a **pas de distribution de légumes au mois de mai**.

Les paiements encaissés en fin de mois correspondent à la commande totale. Deux possibilités de règlement, soit d'établir des chèques à l'ordre de : «**EARL LES PETITES NOUES**» qui seront remis au référent au moment de l'engagement avec le présent contrat soit d'établir des virements tous les 5 du mois (modalités et RIB à demander au référent légumes).

4 - JOUR ET LIEU DE DISTRIBUTION

Le vendredi de 18 h à 19 h30 à la ferme des Petites Noues à Chemillé.

5 – RÉSILIATION

Toute résiliation reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau.

Fait le :

Signature des paysans	Signature du consommateur
-----------------------	---------------------------

Contrat à retourner en deux exemplaires (un pour le contractant et un pour l'AMAP) au référent légumes.

je choisis de régler par chèques

je choisis de régler par virements

Référent : Anne DURET - 14 rue du chalet - 49120 CHEMILLE
a.duret14@laposte.net / 06 15 58 40 58